

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-14-0673 du 05/08/2014**

Arrêté du 30 juillet 2014

ARRETE CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR GENERAL DES FINANCES PUBLIQUES DE 1<sup>ERE</sup> CLASSE DE L'INTERIM DE LA DIRECTION DU CONTROLE FISCAL ILE-DE-FRANCE EST

**Bureau RH-1B**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté charge un administrateur général des finances publiques de 1<sup>ère</sup> classe de l'intérim de la direction du contrôle fiscal Ile-de-France Est.

Date d'application : 1<sup>er</sup> septembre 2014

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES DE 1ÈRE  
CLASSE DE L'INTÉRIM DE LA DIRECTION DU CONTRÔLE FISCAL ILE-DE-FRANCE EST.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES  
DE 1<sup>ÈRE</sup> CLASSE DE L'INTÉRIM DE LA DIRECTION DU CONTRÔLE FISCAL ILE-DE-FRANCE EST



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
Service des ressources humaines  
Sous-Direction de l'encadrement et des relations sociales  
Bureau RH-1B

**ARRÊTÉ**

**chargeant un administrateur général des finances publiques de 1<sup>ère</sup> classe  
de l'intérim de la direction du contrôle fiscal Ile-de-France Est**

**LE MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS,**

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

**ARRÊTE**

**Article premier**

M. Jean-Marc VALÈS, administrateur général des finances publiques de 1<sup>ère</sup> classe, délégué du directeur général pour l'interrégion Sud-Est Réunion Mayotte, est chargé de l'intérim de la direction du contrôle fiscal (DIRCOFI) Ile-de-France Est en remplacement de Mme Martine MEUNIER.

**Article 2**

Cette mesure prend effet le 1<sup>er</sup> septembre 2014.

**Article 3**

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

Fait à Paris, le 30 juillet 2014

POUR LE MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS,  
POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES,  
PAR DÉLÉGATION,

LE CHEF DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

HUGUE PERRIN

